



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org

Courriel : communistes@sitecommunistes.org

<https://x.com/PRCommunistes>

11/06/2026

Regard sur le 54ème congrès de la CGT

Deuxième partie : les éléments d'une orientation de conversion à la collaboration de classe

Nous donnons ici un aperçu de l'orientation de la CGT qui se dégage de son 54^{ème} congrès. Celle-ci se conjugue entre intégration au système, abandon des luttes, retour en force du syndicalisme rassemblé et chemin vers le lobbying politicien. Elle constitue un renforcement net de l'adhésion au système et à la collaboration de classe.

Fin des luttes et syndicalisme rassemblé

La stratégie des luttes dessinée par le document d'orientation et avalisée par le congrès est plutôt une stratégie d'enterrement des luttes. Cet enterrement est complètement lié au primat de l'intersyndicale, devenu un but en soi : il ne s'agit plus de gagner mais de maintenir l'intersyndicale unie dans la durée, quelque concession que cela nécessite. Le choix a été fait par la direction de la CGT en place depuis 2023 d'amplifier l'intégration au système de la CGT, de participer à toutes les réunions possibles et imaginables avec le gouvernement et le patronat, d'aller au bout du « dialogue social », c'est-à-dire de la collaboration de classes. Pour cela, on a ressorti du placard le syndicalisme rassemblé de Thibault. La CGT s'est calée sur une sorte d'intersyndicale permanente, non seulement en 2023 avec les journées de grève saute-moutons, mais aussi après, quand il s'est agi de proposer des journées de grève pour du beurre, et plus de grève du tout. C'est un des aspects essentiels du recentrage de la CGT sur le modèle de la CFDT.

Pour cela, il a fallu discréditer la grève, ce à quoi s'est livré le document d'orientation dans sa troisième partie., d'abord en expliquant que l'échec de 2023 est dû aux bases syndicales de la CGT n'ayant pas su mobiliser ; ensuite en détaillant lourdement les différents modes d'action, en expliquant qu'il vaut mieux commencer par une pétition avant de faire grève, prétextant comme plus rassembleur ; tout cela vise en réalité à s'attaquer à la grève. La direction de la CGT n'a procédé à aucune analyse des évolutions de la conception de la grève, aucune critique des journées d'action isolées, au contraire, elles sont citées comme références. A aucun moment cette vérité d'évidence comme quoi sans la grève on ne gagne pas n'est énoncée. La grève est devenue souvent un moment pour souffler, sans idée de gagner quoi que ce soit a beaucoup contribué à la délégitimer. Au lieu d'inciter à renouer avec la lutte, la direction de la CGT nous vante en permanence le mérite de la valse commune avec la CFDT. Ensuite, il a fallu empêcher qu'un bilan réel de la stratégie intersyndicale permanente soit produit. Manifestement, la majorité des congressistes présents à Tours n'a pas jugé bon d'exiger, ni même de demander que ce bilan soit enfin tiré. Elle a donc validé la ligne politique confédérale défendant le syndicalisme rassemblé au moyen d'un bilan déformé et restant à faire. Enfin, il a fallu inventer des victoires irréelles, la palme étant à attribuer à cette phrase du rapport de la secrétaire-générale au congrès : « nous avons fait échouer le conclave », faux, la direction de la CGT y a participé malgré les oppositions internes, s'y est accrochée mordicus et n'en est partie car contrainte et forcée. Et ces pseudo victoires indiquent nettement une focalisation sur le lieu de décision, l'Assemblée nationale, devenu la préoccupation majeure de la direction de la CGT, à la place de la construction du rapport de force.

Néanmoins, plusieurs délégués ont pointé ce scandale. Nous donnons cet extrait à lire de l'intervention de Marie-Laure, du syndicat CGT de la blanchisserie du CHU de Bordeaux, celui-ci résume parfaitement la problématique : « Moi j'ai l'impression qu'aujourd'hui la CGT est plongée dans une énorme passivité. On est nombreux, chez moi, à avoir critiqué les journées d'action isolées, séparées les unes des autres, mais c'était pour

viser une stratégie plus dure, pas pour qu'il n'y ait plus de mobilisation du tout. Puis, on nous a présenté la soi-disant suspension de la réforme des retraites comme une victoire, alors que c'était une manœuvre parlementaire du PS pour passer un deal avec les macronistes. Quand le sommet apparaît autant une organisation de dialogue social, il est plus difficile sur le terrain de convaincre qu'on veut construire des syndicats de lutte. Et cela, ça remonte bien plus loin que les trois dernières années. Le congrès doit tirer le bilan de l'activité de la CGT dans les grandes luttes récentes, entre 2016 et 2023. Nous n'avons essuyé que des défaites. Dans ce document d'orientation, la direction ne remet pas en cause la stratégie et la responsabilité repose toute entière sur nos bases. On nous répète la légende du 7 mars 2023 comme si un simple tract parlant de mettre la France à l'arrêt voulait dire une tentative réelle de construire une grève reconductible dans le pays. Il ne faut pas se raconter d'histoires, la stratégie qui a été choisie était encore celle des journées saute-mouton, espacées de quelques semaines, pour ne pas braquer une intersyndicale sous domination de la CFDT dans laquelle on se dilue de plus en plus. ».

Aucune remise en cause de l'intégration au système

Les critiques de l'intégration accrue au système ont été tout aussi rares et balayées par la direction, pendant et après le congrès. Ainsi, au cours de son interview à *L'Humanité* du 8 juin, interpellée par le journaliste au sujet des critiques venues dans le congrès, reprochant à la confédération de s'aligner sur le calendrier politique, la secrétaire-générale de la CGT a cette réponse hallucinante : « *C'est un faux débat, qui existe d'ailleurs très peu chez nous. Si on suit ce raisonnement, cela signifierait que l'on aurait dû passer notre tour sur la réforme des retraites et ne pas mobiliser car cela figurait dans l'agenda politique. En vérité, ceux qui poussent sur ces sujets sont ceux qui voudraient sortir la CGT du jeu et nous cantonner sur le banc de touche, à gérer les conséquences désastreuses de leurs politiques. Au contraire, la CGT occupe tout le terrain et nous imposons, dans l'agenda politique, les préoccupations des travailleurs.* ».

On peut se demander si Sophie Binet a compris la question. En effet, elle est porteuse d'un document d'orientation dans lequel est écrit : « *la pression et le chantage à l'emploi pèsent toujours plus fortement sur les représentants du personnel, tandis que le patronat vise toujours davantage à plier les syndicats à son agenda.* » (alinéa 489) ; ou : « *Pour ne pas être soumis à l'agenda patronal, il nous faut imposer notre agenda revendicatif* » (alinéa 513) ; ou encore « *Il n'est plus acceptable que les négociations aient lieu sur la base du document rédigé par le patronat, que le patronat en assure le secrétariat et la présidence et que cela ait lieu dans ses locaux !* » (alinéa 526) ; au sein d'un chapitre (3-2), intitulé « *Sortir de l'institutionnalisation* ». Et toutes ces choses ne s'appliqueraient pas à la direction confédérale ? Le problème de l'institutionnalisation est traité comme s'il concernait uniquement les syndicats et les CSE, non sans contradictions puisque la direction confédérale ne perçoit la démocratie sociale et syndicale que par le biais du paritarisme et du « dialogue social ».

Mais, revenons sur cet extrait de l'interview dont le but est d'éviter absolument de confronter les pratiques de cette direction. Cet évitement est particulièrement important au moment où le texte est censé critiquer l'institutionnalisation de la CGT en oubliant son aspect majeur qu'est le « dialogue social » avec les représentants du Capital, quels qu'ils soient. Ne pas s'aligner sur le calendrier gouvernemental est pourtant une nécessité tout comme ne pas s'aligner sur celui du patronat, tant au niveau d'une usine que du pays. Et ceci est bien reproché à la direction confédérale : toutes les journées saute-mouton de la lutte de 2023 ont suivi les moments institutionnels les plus importants. Passons sur l'inanité du « nous aurions dû passer la main » afin de nous intéresser à la suite. La secrétaire-générale énonce une contre-vérité évidente ; les gouvernants actuels ont été très satisfaits que la mobilisation contre la réforme des retraites suive le calendrier institutionnel au lieu d'imposer la grève durable, et ils le sont encore lorsque la CGT occupe tout le terrain institutionnel. Quant à l'idée que la CGT, en ce moment ou même en 2023, imposerait ou aurait imposé les préoccupations des travailleurs dans « l'agenda politique », c'est une vaste blague. Il va falloir nous expliquer comment on peut imposer les préoccupations des travailleurs en perdant la lutte contre la réforme des retraites !

En résumé, voici les mots justes de Victoire, déléguée au congrès de la CGT et militante du CNTPEP-CGT (Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires) : « *Cette stratégie confédérale qui a été mise en place pour lutter contre France Travail était une stratégie de lobbying institutionnel [...] Et le résultat de cela, c'est que nous avons perdu. On peut crier à la victoire, on peut dire que nous avons fait abandonner les réformes de l'assurance chômage, mais c'est faux. [...] Nous avons perdu, de la même manière que nous avons perdu la bataille des retraites et que nous sommes en train de tout perdre. Cette stratégie n'est pas une stratégie, c'est de la capitulation. [...] La confédération croit-elle vraiment que le Capital financier international, qui aujourd'hui finance le génocide à Gaza, qui aujourd'hui finance la répression de tous les peuples, va s'asseoir à côté de nous et va nous donner ce que nous demandons ? Jamais, le Capital ne va rien lâcher. Et nous, en tant que syndicalistes CGT, qui avons adhéré à la CGT, pas à la CFDT, pas à la FSU, [...] si nous ne nous battons pas, nous allons tout perdre. [...] Notre responsabilité aujourd'hui n'est pas de construire l'unité syndicale, elle est*

de construire l'unité de notre classe [...] en proposant à notre classe un projet, non pas de transformation sociale, mais de révolution radicale du mode de production capitaliste. ».

Les deux questions du syndicalisme rassemblé et de l'intégration au système sont tout-à-fait liées, cet extrait d'intervention le dit clairement. C'est le fondement de l'orientation de collaboration de classe désormais complètement assumée par la direction de la CGT et la majorité des cadres intermédiaires, puisqu'elle a été avalisée par le congrès.

La question cruciale du 100 % Sécu : la CGT en marche pour la destruction de la Sécurité sociale de 1945

Cette question a été au centre du seul véritable affrontement politique un peu serré auquel le congrès ait donné lieu. Le document d'orientation porte l'idée de l'abandon de la Sécurité sociale au profit d'un autre système de protection sociale dépendant d'un côté de l'État et de l'autre de la négociation d'entreprise ou de branche. Pour cela, la direction de la CGT a ressorti des placards le « nouveau statut du travail salarié » et la « Sécurité sociale professionnelle », concepts adoptés au 48^{ème} congrès sous l'impulsion de Bernard Thibault. A la sortie, on avait surtout eu affaire à des concepts gadgets, flous, dont on ne savait pas bien ce qu'ils recouvraient. Aujourd'hui, avec le document d'orientation, on ne peut pas dire que le flou soit totalement levé, mais le concept s'éclaire. Il avalise l'éclatement en morceaux de la Sécurité sociale, la base de la « Sécurité sociale professionnelle » serait constituée par la prévoyance et une partie de la Santé celle-ci relèverait de négociations avec le patronat. Ce concept nous fait revenir aux assurances sociales d'avant 45 avec pour conséquences des droits très inégalitaires entre travailleurs. Mais rien d'étonnant puisque cette « Sécurité sociale professionnelle » fait partie du NSTS, et porte comme ce dernier, des droits « individuels transférables ». La Sécurité sociale « professionnelle » n'a donc rien à voir avec la Sécurité sociale issue de 45 garantissant des droits collectifs et identiques pour tous peu importe l'entreprise dont dépendent les salariés et non des droits très inégalitaires entre travailleurs. L'autre brique de la construction est de confier à l'État la petite enfance et l'autonomie, puis le traitement des accidents du travail et celui du handicap constitueraient des services publics, en-dehors de la Sécu. La constitution d'une « action sociale » relevant de l'État, qui concernerait un pan de la santé, l'autonomie, le handicap et la petite enfance. Ce sont pourtant des besoins relevant historiquement de la Sécurité sociale et non de l'État.

Pour rappel deux fédérations de la CGT, la FNPOS (Organismes sociaux) et la FNIC (Chimie), avaient alerté à l'avances toutes les structures, en vue de congrès, par une contribution commune visant à remplacer tout ce fatras par la Sécurité sociale unique et élargie. Leur contribution disait notamment : *« Cet éclatement de la Sécurité sociale défendu dans le document d'orientation va complètement à l'encontre de la Sécurité sociale issue de 1945 qui avait mis fin aux assurances sociales très inégalitaires selon l'entreprise ou la branche dont dépendait le travailleur afin de mettre en place une caisse unique répondant à tous les besoins des travailleurs et leur garantissant des droits identiques. L'unité de la Sécurité sociale est capitale et organise l'unité de classe. »* ; et encore : *« Il s'agit là d'un changement fondamental et inquiétant de système que nous propose ce document d'orientation en ce qui concerne la Sécurité sociale. Inquiétant car il fait écho au projet du patronat qui a toujours eu pour objectif de casser l'unité de la Sécurité sociale en opposant ce qui relèverait de l'État et de l'impôt à savoir la santé, l'autonomie, le handicap, la famille et ce qui relèverait de la négociation professionnelle comme les AT/MP, le chômage ou encore la retraite avec la mise en place de systèmes assurantiels et de capitalisation. En cassant l'unité de la Sécurité sociale, le patronat mettrait fin au financement par la cotisation sociale et à l'unité de classe qui reste encore puissante comme dans exemple du combat sur les retraites !! ».*

En filigrane de ce partage en trois se profile la fin de la Sécu. Il existe déjà des bribes, comme l'absence de référence à un nombre d'annuités pour la retraite, ou encore la reprise du discours dominant expliquant que la Sécurité sociale est bâtie sur la solidarité. Or, c'est faux. La Sécurité sociale n'est pas un « système de solidarité », pas une société de secours mutuel, elle fut possible car la décision fut prise de faire cracher au bassinet les possesseurs des moyens de production et d'échange, de les faire contribuer de manière à obtenir la santé gratuite et une seconde vie pour tous. On sent l'entrée par la fenêtre des « autres solutions ». Voilà belle lurette les idéologues des différents courants de pensée au service du Capital affirment que notre Sécurité sociale n'est plus viable ou le laissent entendre. Pour ce qui est des sociaux-démocrates en tout genre (la « gauche »), il est apparu utile, officiellement pour sauver la Sécu, mais en réalité enfoncer le clou de l'idée de sa non-viabilité, de chercher « d'autres solutions ». Cela concerne essentiellement les questions du financement : l'impôt pour compléter (puis remplacer) la cotisation, mis en place par le PS avec la CSG puis la RDS, puis, beaucoup plus récemment, les propositions de LFI ou du PCF de « taxer les riches » afin de financer la Sécurité sociale. Ajoutons-y l'étatisation de la Sécu avec le plan Juppé (1995) et le refus des organisations issues du mouvement ouvrier (y compris la CGT) de réclamer tout simplement l'arrêt des exonérations de la cotisation patronale et le remboursement. Ce sujet notons-le est traité par la direction de la CGT seulement sous l'angle des « aides publiques à l'emploi » dont elle réclame, comme à l'habitude, non pas la suppression, mais le contrôle. La nouveauté avec ce document d'orientation, est : ceci les « autres solutions » ne portent plus exclusivement sur le

financement, mais sur l'architecture de la Sécurité sociale et, en fin de compte sur sa scission en branches distinctes. Cela signifie qu'une étape est franchie dans le processus de liquidation de notre grand acquis de 1945. De la même manière : « taxez les riches pour financer la Sécu » est un moyen de sortir de la cotisation, initier, sans en avoir l'air, une scission de ce qui relève du 100 % Sécurité sociale et « oublier » la durée de carrière dans le dispositif des retraites sont des moyens d'en finir avec l'édifice de 1945.

Porté par les syndicalistes de lutte des classes, le 100% Sécu organise l'unité de la Sécurité sociale autour de la caisse unique garantissant des droits collectifs identiques pour toutes et tous indépendamment de l'entreprise ou du territoire dont ils dépendent. Le projet du 100% Sécu repose ainsi sur une solidarité de classe et un financement exclusif par la socialisation du salaire à travers la cotisation sociale. Avec le 100% Sécu, la Sécurité sociale est uniquement financée par la cotisation sociale et non par la taxation des dividendes ou des capitaux puisque le salaire socialisé via la cotisation sociale prend directement sur les richesses produites et non sur la part volée par le patronat à travers les dividendes. Le 100% Sécu met fin aux lois de financement de la Sécurité sociale toujours combattu par la CGT. Cela revient donc, à faire vivre l'esprit de la Sécurité sociale, la décision inédite de faire contribuer les possesseurs des richesses créées. De l'aide à l'enfance au handicap, tout doit relever de la Sécu. Prôner le 100 % Sécu revient à exiger la fin des exonérations et le remboursement, la fin de l'étatisation et la gestion des caisses par les travailleurs eux-mêmes.

Interrogée sur le sujet dans l'interview donnée à *L'Humanité*, Sophie Binet dit notamment ceci : « *La CGT ne choisit pas entre ces revendications. Oui, nous défendons, sur le modèle de la Sécurité sociale créée par Ambroise Croizat, le 100 % Sécu, financé par les cotisations sociales et géré par les travailleurs. Et, oui, nous voulons une sécurité sociale professionnelle et environnementale. Cette mesure est notre réponse au morcellement du salariat et à l'explosion de la précarité.* ». La secrétaire-générale, non seulement « oublie » le troisième volet (les « services publics »), le fait que la sécurité sociale professionnelle donne des droits individuels à négocier avec le même patronat organisant le morcellement du salariat et l'explosion de la précarité ; mais surtout, elle ne semble pas voir la contradiction entre le 100 % Sécu, qui prendrait tout en compte et l'existence de ce pan hors de la Sécurité sociale. Cela permet de bien comprendre l'enjeu des batailles sur le texte, ou garder les trois volets, ou les remplacer par le seul 100 % Sécu. La commission des amendements, notons-le composée notamment de rédacteurs du document, a joué un rôle très néfaste. Beaucoup de syndicats de la FNPOS et de la FNIC ont déposé des amendements visant à supprimer et remplacer. Et la commission a fait semblant de les intégrer en les ajoutant au texte évoquant la Sécurité sociale professionnelle et les services publics de l'action sociale. En toute logique démocratique, elle aurait dû repousser les amendements, puisqu'elle défendait le texte et qu'ils s'y opposaient. Cela aurait permis aux syndicats de reposer leurs amendements dans un contexte plus clair, car la reprise partielle, à côté des autres concepts, a brouillé la compréhension. Un seul amendement maintenu, remplaçant les trois volets par le seul 100 % Sécu a été adopté de justesse par le congrès, la camarade de la FNPOS ayant pu expliquer clairement qu'il s'agissait d'une proposition de substitution et non d'ajout. C'est une victoire symbolique, valant ce que valent les symboles. En attendant, le congrès a avalisé cette partie du texte comme les autres et la CGT poursuit son chemin en pensant la destruction et la fin de la Sécu de 1945.

La verticalisation de la CGT, un vieux projet qui avance

La volonté de la direction confédérale de transformer la CGT en un organisme hiérarchisé, sur le modèle du fameux recentrage de la CFDT, n'est pas nouvelle. Elle n'est cependant jamais apparue comme telle, masquée derrière des prétextes du genre le trop grand nombre de fédérations. La CGT fonctionne, depuis sa création, sur le modèle du fédéralisme. Cela signifie que toutes les structures, fédérations, unions départementales, unions locales et, en premier lieu, syndicats, sont autonomes. La seule chose s'imposant à eux ce sont les statuts de la CGT. Ainsi la direction confédérale ne commande pas aux UD et fédérations, les directions d'UD ne commandent pas aux Unions locales, ni aux syndicats. Ce fédéralisme est dans le viseur des principaux dirigeants de la CGT depuis Bernard Thibault. Plusieurs tentatives ont été faites de s'y attaquer « discrètement » lors de congrès confédéraux, en s'en prenant aux fédérations ou en promouvant les comités régionaux et voulant leur donner des pouvoirs hiérarchiques. Tout cela a échoué. A lieu désormais, depuis le congrès, un changement d'épaule du fusil : par le biais des Unions locales l'opération de verticalisation de la CGT se met en place, cette fois. Évidemment, cela ne figure pas sous cette forme. Mais, il est des signes ne trompant pas.

On trouve d'abord une limitation des champs d'intervention des Unions locales ; la direction confédérale et le congrès leur assignent un rôle subsidiaire ; elles sont destinées à enrichir la coordination départementale de l'activité syndicale ou encore le travail global de la CGT. Quand on est là pour enrichir, c'est pour apporter des fioritures, on n'est pas essentiel.

Or, dans une conception syndicale de lutte des classes, le domaine revendicatif des Unions Locales ne doit pas avoir de limites autres que celles décidées par les syndicats les composant. Les travailleurs et travailleuses de France ne sont pas arrivés à construire des organisations de combat en cloisonnant les périmètres, mais en les

ouvrant. La classe ouvrière en lutte trouve dans les UL la matrice d'organisation où sa créativité et souplesse peut se concrétiser en organisations de combat. Cette conception des UL, en phase avec celle des fondateurs de la CGT et de leurs continuateurs après 1945, est en totale opposition avec celle, laissant apparaître la partie du document d'orientation leur étant consacrée.

L'injonction hiérarchique du congrès confédéral à organiser, sous l'égide des Unions Départementales, des conférences des UL pouvant modifier leur périmètre retire dans les faits aux syndicats composant les UL la prérogative de décider de ces périmètres, ce dont, statutairement, ils sont les seuls à pouvoir décider de leur périmètre. Est adoptée aussi l'idée, chère au patronat, d'harmonisation aux bassins d'emploi. Voici donc désormais la CGT en plein dans un cadre hiérarchique dans lequel les UL seraient seulement des sous-préfectures des UD, elles-mêmes conçues comme des préfectures de la Confédération, un changement du tout au tout du fonctionnement de la CGT. Qui plus est, les « sous-préfectures » auraient des compétences limitées.

Le projet, derrière la ligne adoptée au congrès, est donc bien clair ; vider les UL de leur substance de lutte des classes, en faire des sortes d'annexes des UD chargées de questions sans importance et organiser la hiérarchisation des structures. La situation est déjà difficile, il est parfois compliqué de trouver des militants impliqués dans les UL, certains syndicats ne s'en préoccupent guère. La perspective de la création de syndicats professionnels départementaux n'arrangera probablement pas les choses ; les syndicats départementaux, on le voit déjà, isolés des deux fédérations les autorisant, celle des services publics (fonctionnaires territoriaux et assimilés) et celle de la Santé et l'Action Sociale, s'attribuent souvent des prérogatives relevant des UL. Cela ne pourra qu'empirer avec la généralisation décidée par le congrès de la possibilité de créer de tels syndicats.

Mais les dirigeants de fédérations contents de cette nouvelle possibilité de contrôle ou ceux d'Unions Départementales satisfaits de la subordination des UL auraient tort de se réjouir. La verticalisation est un objectif à long terme que les dirigeants confédéraux se sont résignés à organiser par étapes. L'entrée par les UL leur semble plus simple que celles par les FD ou par les comités régionaux, tentées ces quinze dernières années. Mais leur tour viendra. Si la direction confédérale actuelle et ses successeurs arrivent à leurs fins, tout secrétaire-général d'UD ou de FD devra obéir aux prescriptions des bureaucrates en chef de la confédération. Tous les syndicalistes révolutionnaires sont attachés au fédéralisme, seul fonctionnement en adéquation avec l'orientation de lutte des classes, dont la volonté de la direction de la CGT de se débarrasser est désormais visible à l'œil nu.

La CGT en passe de devenir un lobby politicien ?

Depuis les élections de 2024, la direction de la CGT a fait le choix de participer activement aux élections politiques et, depuis la défaite des retraites, de considérer comme un objectif de plus en plus essentiel de peser sur le Parlement, quitte à faire fi du réel : il est impossible que la CGT pèse sans rapport de force sur les décisions de l'Assemblée nationale actuelle s'appuyant sur une majorité fluctuante, mais large, allant du RN à EELV.

Tout cela a donné lieu, en 2024 et après, à un récit hasardeux, faisant de la CGT le principal responsable de la pseudo victoire de la gauche, mais surtout affirmant son adhésion à la constitution de la V^{ème} République et à son mode de scrutin inique. Surtout, pour la première fois de son existence, la CGT a appelé, dès le premier tour, à voter pour un conglomérat politique de gauche, rompant avec la vision étriquée et fausse présentée régulièrement, de la Charte d'Amiens : la CGT indépendante des partis politiques, des patrons et de l'État. L'intégration au système de la CGT se traduit aussi par une absence de critique en direction de la constitution de 1958 et une affinité nouvelle et forte avec tout le processus électoral, des municipales aux présidentielles. Ainsi, la CGT interpellera les candidats, notamment aux élections présidentielles et législatives, sur ses propositions et mènera campagne pour dénoncer l'imposture sociale et le danger de l'extrême droite et, désormais, elle se préoccupe de la construction des lois, en intervenant dans le débat afin de promouvoir ses revendications et/ou contrer des régressions possibles.

En particulier, l'élection bonapartiste d'un homme seul, disposant de l'essentiel des pouvoirs et notamment de ceux prévus à l'article 16 de la constitution est considérée par la CGT comme « un rendez-vous démocratique majeur ». C'est tout de même, gageons-le un peu à rebours de ce que pensent les travailleurs, surtout après des décennies où chacun a pu constater que le président de la République suivant (y compris en étant identique au précédent) déployait une politique encore pire qu'avant et que ce phénomène a pris une ampleur inédite avec Macron. Cette élection-là, davantage par rapport aux autres, est foncièrement antidémocratique. Les prolétaires n'ont rien à en attendre, et gageons qu'ils sont assez nombreux à ne rien en attendre, contrairement à la petite bourgeoisie idéologique croyant que le droit de vote dans les pays du bloc impérialiste occidental leur confère la qualité de « démocratie » C'est le moment de rappeler à notre bon souvenir Lénine disant : « *Les opprimés sont autorisés, une fois toutes les quelques années, à décider quels représentants de la classe oppressive les représenteront et les réprimeront au parlement.* ».

Sophie Binet a enfoncé le clou dans l'interview donnée à L'Humanité : « *Notre congrès a décidé de se préoccuper du débat présidentiel pour faire entendre la voix des travailleurs, retraités et privés d'emploi.* ». Et plus loin, pour la « bonne cause », la lutte contre « l'extrême-droite », la secrétaire-générale affirme avec force :

« Notre congrès de Tours s'est d'abord résolument engagé à mettre toutes les forces de la CGT pour barre la route à l'extrême-droite. Il s'agit d'un point-clé qui cimente toute l'organisation. ». Nous avons là une confirmation s'il en fallait une, de l'intégration totale de la CGT au système et du « grand remplacement » du Grand Capital par la nébuleuse « extrême-droite » comme ennemi.

Mais, on ne peut s'empêcher d'être amusé par les rodomontades de Sophie Binet à la suite de son point-clé : « Par ailleurs, l'appel de Tours envoie un message très clair à chaque candidat. Aucun n'aura les voix des travailleurs sans s'engager à abroger la réforme des retraites dès son arrivée à l'Élysée. ». Imaginons, étant du domaine du possible, un second tour entre Philippe et Bardella. Imaginons même, ce qui est également possible car il y a des tiraillements au sein du RN, que Bardella revienne à la position d'abrogation qu'il a, pour le moment, abandonnée. Comment la CGT va-t-elle justifier son appel à voter Philippe, en contradiction avec « l'appel de Tours » ?

Cet intérêt accru pour les élections et le Parlement donne à penser que la direction de la CGT considère le rôle de la confédération n'étant plus d'organiser et de coordonner les luttes, mais de peser sur les politiciens du Parlement, et de transformer la CGT en un lobby politicien. Grosso modo, la CGT, comprenons-le, rencontre les divers députés, afin de faire part de ses avis et peser sur la construction des lois. A aucun moment cette idée de peser ne fait intervenir le rapport de force, valant contre les capitalistes, mais aussi l'État et les politiciens. Cela s'apparente donc bien à une activité de lobbying au cours de laquelle les missi dominici de la CGT, autoproclamée représentante des travailleurs, sans leur demander leur avis, iraient glaner le soutien de tel ou tel groupe de députés afin d'amender tel ou tel projet de loi. Il est notoire que pas mal de politiciens professionnels de gauche pensent aujourd'hui le militantisme dépassé et qu'il faut le remplacer par le lobbying.

Désormais, le congrès de la CGT a validé ce processus d'entrée de la CGT dans la politicaillerie et le lobbying. Où est la lutte des classes dans tout cela ? Où est même le rapport de force permettant de réparer le carreau cassé ? Voilà la CGT réduite à une force d'appoint électorale mendiant des pourboires pour sa contribution au cirque électoral.

En conclusion

Tous ces éléments de l'orientation de la CGT sont désormais ceux d'une grande majorité de la CGT, puisque le document d'orientation a été approuvé par 75 % des Exprimés. La direction, cela l'indique, s'appuie désormais sur une sorte de matelas confortable : l'accord ou tout au moins l'indifférence au sujet de l'intégration au système, la défense et illustration d'une intersyndicale permanente est un poison pour les luttes, la conversion à la collaboration de classe désormais affichée. Cela implique des menaces concrètes pour la défense de la Sécurité sociale de 1945 par la CGT ou le sort à venir de ses Unions Locales. Et cela appelle un constat sans appel : les militants de la CGT, formés par la CGT, sont dans leur majorité ignorants ou indifférents à la grille de lecture de la lutte des classes. C'est inquiétant pour l'avenir du syndicalisme de lutte des classes, et du mouvement ouvrier en général. Le Parti Révolutionnaire Communistes estime que cet élément majeur doit être pris en compte dans le travail de reconstruction d'un parti révolutionnaire en France et la lutte pour un syndicalisme de classe.